

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

---ooOoo---

SÉANCE DU 4 FÉVRIER 2016

---ooOoo---

Le quatre février deux mille seize à dix-neuf heures, le conseil municipal de Mons en Barœul s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Rudy ELEGÉEST, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée cinq jours à l'avance conformément à la loi pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

1 – FINANCES

- 1/1 – Budget Primitif 2016
- 1/2 – Taux des taxes locales
- 1/3 – Avance de trésorerie à la Mission Locale Métropole Est

2 – POLITIQUE DE LA VILLE – RENOUELEMENT URBAIN

- 2/1 – Nouveau Programme de Rénovation Urbaine du « Nouveau Mons » - Accord cadre de maîtrise d'œuvre urbaine – Adhésion au groupement de commande avec la Métropole Européenne de Lille et les bailleurs sociaux
- 2/2 – Contrat de ville 2015 – Modalités de versement des soldes de subventions aux associations investies dans le cadre de la Politique de la Ville

3 – URBANISME – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- 3/1 – Occupation du domaine public à des fins commerciales – Approbation du montant des droits de place
- 3/2 – Restructuration galerie commerciale « Europe » - Acquisition du lot de commerce n° 600
- 3/3 – Programme de Rénovation Urbaine du « Nouveau Mons » - Opération « Milliez » - Classement d'une parcelle en nature d'espace vert et de l'éclairage dans le domaine public de la Ville

5 – PERSONNEL

- 5/1 – Modification du tableau des effectifs municipaux au 1^{er} mars 2016

8 – SPORTS – JEUNESSE – VIE ASSOCIATIVE

- 8/1 – Attribution des subventions annuelles aux associations culturelles, éducatives et caritatives
- 8/2 – Attribution des subventions annuelles aux associations sportives
- 8/3 – Réseau des piscines – Fonds de concours

13 – DIVERS

- 13/1 – Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) pour les compétences aménagement numérique, aires de stationnement et cheminements doux
- 13/2 – Présentation des rapports annuels 2014 de la Métropole Européenne de Lille
- 13/3 – Présentation du rapport annuel de la Métropole Européenne de Lille sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement et de l'eau potable – Exercice 2014
- 13/4 – Présentation du rapport annuel concernant le prix et la qualité du service public de l'élimination des déchets ménagers – Exercice 2014
- 13/5 – Recensement des marchés publics 2015

QUESTIONS DIVERSES

M. LEBON est désigné comme secrétaire de séance et procède à l'appel nominal des membres du conseil municipal.

Etaient présents :

M. ELEGEST, Maire ; M. BOSSUT, Mme DUBRULLE, Mme DA CONCEIÇÃO, M. JONCQUEL, Mme LEDÉ, M. TOUTIN, Mme ADGNOT, Mme MEHAILIA, M. BLOUME, M. DEVOUGE, Adjoints ; Mme CHABANE, M. DE BOCK, M. GÉRY, Mme BERGOGNE, M. LEDÉ, M. LEBON, Mme CHATTELÉE, M. WASIEWICZ, Mme DUPONT, M. POURCEL, Mme WICKE, M. PANNETIER, Mme ALBA, M. SCHOOS, M. MAES, Mme BAUDOIN, M. DECLERCQ, M. GARCIA, Mme LAVALLEZ, M. TONDEUX.

Etaient représentés :

M. LAMPE par Mme BERGOGNE ; Mme VETEAU-DUGUEY par Mme LEDÉ ; Mme GINGOLD par Mme CHABANE ; Mme AJIAR par Mme DA CONCEIÇÃO
Mme CHATTELEE présente jusqu'à la délibération 8/1 puis donne pouvoir à M. GÉRY

Le procès-verbal du conseil municipal du 17 décembre 2015 est adopté à l'unanimité.

M. le Maire ouvre la séance en remerciant le public présent. Il souligne que le vote du budget et des taux se fait dans la sérénité malgré un environnement particulier pour les collectivités territoriales.

Il fait part de la visite ministérielle de M. KANNER prévue dans le cadre de la marche exploratoire des femmes ainsi que de la visite récente du Directeur Général de l'ANRU et ajoute que de nombreuses équipes d'urbanistes ainsi que des journalistes visitent la ville ce qui est le signe d'une ville qui change.

Il évoque également le livre « l'Économie » d'Emmanuel DRUON qui met en exergue les projets qui réconcilient performances économiques et enjeux environnementaux et précise que 15 pages sont dédiées à la Ville de Mons en Barœul.

Il énonce quelques éléments de recensement qui témoignent de l'attractivité de la ville puisque la population est passée de 21 439 habitants au recensement de 2015 à 21 689 habitants au recensement de 2016. Il ajoute que la population progressera à nouveau avec les programmes « Equilibre » et « Pépite » et souligne leur impact sur la population scolaire.

Il insiste enfin sur l'attractivité de l'école Concorde et de la pédagogie FRENET qui a fait l'objet de 2 pages dans le magazine « Le Point » et indique que le collège Rabelais a ouvert des classes « pédagogie FRENET » et qu'il sera bientôt suivi par le lycée Pasteur.

1/1 – Budget Primitif 2016

M. BOSSUT explique que le vote du budget est un moment privilégié des exécutifs des collectivités territoriales mais que force est de constater que ce ne sont pas les votes des budgets qui suscitent l'intérêt le plus vif.

Il ajoute que c'est pourtant à ce moment-là que se refonde, année après année, le contrat, le mandat qui lie un exécutif territorial avec la population du territoire et que ce sont les habitants de ces territoires qui, au travers de leurs représentants, déterminent ce qu'ils souhaitent mettre en commun, quelles solidarités, ils veulent voir s'exercer, comment ils veulent que s'organise la société dans laquelle ils vivent, et c'est tout cela qui conduit au consentement à l'impôt.

Il se demande si le citoyen peut avoir une vision claire de la diversité, de la multiplicité, des enjeux réglementaires, financiers, matériels induits par les actions publiques portées par une collectivité. Il juge que non puisque malgré la volonté de transparence et les moyens mis au service de cette transparence, il est impossible de rendre compte clairement, objectivement, exhaustivement de l'usage de chaque denier public.

Il estime qu'il n'y a qu'un recours pour le citoyen qui est la confiance envers les élus comptables auprès d'eux de leur mandat et ajoute que même si le cours de la « confiance » sous l'effet de « confiance-trahie » semble plutôt à la baisse ces derniers temps, il n'y a pas d'autre choix que la confiance.

Il souligne que les élus sont des citoyens parmi les citoyens, qu'ils sont ce qu'ils sont avec leurs doutes, leurs convictions, avec ce qu'ils savent, ce qu'ils perçoivent, ce qu'ils comprennent, ou pas, du monde qui va, du monde qui vient. Il note qu'eux aussi, rapidement, doivent s'inscrire dans une relation de confiance, notamment avec l'administration municipale.

Il s'interroge sur la manière de parler de la logique de système qui régit l'action publique et qui s'exprime, sous un angle particulier, par un budget. Il juge l'exercice difficile voire impossible à faire sauf « à découper le truc en petit morceaux » mais en découpant, en séparant, on ampute et la somme des parties ne restitue pas la totalité. Il ajoute que cela lui fait penser à un écosystème qui constitue un tout qui ne peut être réduit à l'addition de ses composants.

Il rend hommage à celui qui, indirectement, l'a initié aux écosystèmes : Jean-Marie PELT, décédé le 23 décembre dernier et avoue avoir été un adepte de sa série télévisée « l'aventure des plantes » grâce à laquelle il a fait comprendre à beaucoup la complexité, la subtilité, la fragilité, l'imbrication des équilibres qui maintiennent un écosystème dans sa globalité.

Il souligne qu'il s'attachait aussi à montrer les conséquences délétères que peuvent engendrer certaines altérations au départ locales et l'extrême difficulté à restaurer des équilibres perturbés et démontra aussi la viabilité d'écosystèmes stables dans lequel s'intègre, non comme un intrus ou un prédateur, mais comme un partenaire, à sa juste place, l'homme. Il note enfin que Jean-Marie PELT était sans doute l'un des principaux et premiers promoteurs de l'écologie urbaine dont la Ville de Mons en Barœul se veut être un disciple.

Il revient ensuite au budget vu comme un écosystème où chaque action doit trouver sa place et évoque notamment dans sa section de fonctionnement, une forme d'évolution darwinienne des budgets, un processus lent, de faible ampleur mu sous la double influence du hasard et de la nécessité.

Il présente sous forme de PowerPoint le budget 2016.

Pour conclure, il indique qu'il y a beaucoup de chiffres dont on ne retiendra vraisemblablement pas grand-chose et que pour mieux apprécier ces données quantitatives, il faudrait introduire d'autres indicateurs de rapport qualité/prix, de taux de retour de certaines dépenses auprès des Monsois, de modèle de redistribution/participation auprès de telle ou telle catégorie de Monsois bref se livrer à des analyses beaucoup plus fines.

Il ajoute que fort heureusement, l'argent n'est pas la mesure de toute chose, qu'il y a de grandes choses qui se font avec peu d'argent et des petites choses qui se font avec beaucoup d'argent.

Il souligne que l'appréciation d'une action ne peut évidemment pas se réduire à son coût brut ou sa charge nette pour la collectivité (répartie sur tous les Monsois) et que là on retrouve la responsabilité des élus ou plus largement celle des décideurs.

Il note également que si l'argent n'est pas la mesure de toute chose, l'homme n'est pas non plus la mesure de toute chose ou alors c'est un bien piètre mètreur.

Pour revenir aux écosystèmes, il explique que des éléments perturbateurs introduits par l'homme dans ses propres systèmes, pour, ce qui semblaient être de bonnes raisons (souvent économiques), ont conduit à des déséquilibres, des instabilités qu'on a un mal fou à maîtriser quand on n'a pas totalement perdu les pédales et qu'il suffit de regarder les informations pour énumérer ces nombreux systèmes au bord de la rupture.

Il estime qu'ainsi va le monde, un monde où tout est relatif, tout est compromis, où tout passe, tout lasse, où tout se vaut, où l'électeur est parfois considéré uniquement comme un client à séduire, où l'exigence n'est plus audible, où l'hédonisme est triomphant, où tout devrait être, comme à l'école, facile et ludique, un monde où tout est dû et auquel on ne doit rien.

Il ajoute qu'il se réjouit qu'il y ait dans ce monde, des gens qui veulent le changer vraiment et que Jean-Marie PELT était de ceux-là puisqu'il aspirait, comme il l'écrivait dans l'un de ses derniers livres, à « une société où un nouvel humanisme, étranger à la domination de l'argent, choisirait aussi l'indispensable sobriété pour privilégier les valeurs de l'esprit ».

Il conclut par un vœu qu'il émet en ce début d'année en espérant, pour finir sur une formule balzacienne, que cette aspiration ne finisse pas, comme bien d'autres choses, au répertoire des « illusions perdues ».

M. le Maire remercie M. BOSSUT pour sa présentation et rappelle que les dépenses d'investissement doivent être à examiner d'une façon pluriannuelle.

Il ajoute qu'il n'y a pas de surprises et qu'il s'agit d'une transcription des orientations du DOB.

Il précise que le vote du budget a lieu sans la connaissance du résultat de l'exercice 2015 et que l'équilibre est tenu sur l'exercice isolé sans solliciter d'emprunt.

M. DECLERCQ annonce que son groupe s'abstiendra. Il indique en parlant de la baisse de la DGF que peu de familles ont la chance d'avoir une baisse aussi faible de leur pouvoir d'achat.

M. GARCIA remercie M. BOSSUT pour sa pédagogie. Il le rejoint sur le fait de changer le monde et que des changements radicaux sont nécessaires et s'imposent en matière d'emploi et d'influence que la France peut avoir par rapport aux désordres du monde.

Il rejoint également M. BOSSUT sur le manque d'ambition claire de la Métropole lilloise et de grands projets.

Au sujet du budget, il regrette que soit comparé, pour les recettes de fonctionnement, le BP 2016 avec le CA 2015 alors que les dépenses de fonctionnement du BP 2016 sont comparées avec le BP 2015.

Il constate la baisse de la DGF d'un million d'euros de 2014 à 2016 et ajoute que de nombreuses communes en souffrent alors que la DSU permet à la Ville de Mons en Barœul de s'en sortir. Il note qu'elle atteint 5 millions d'euros en 2016 contre un million d'euros en 2001.

Il juge inopportun l'augmentation de 4,5 % des dépenses de personnel compte tenu du contexte de baisse des dotations et de la nécessité de créer à l'avenir des postes au service des aînés monsois.

Il précise à propos des autres dépenses que la baisse du coût du pétrole a un impact sur les prix d'achat.

En matière d'investissements, il dénonce le projet de la salle Allende qui coûtera 2,2 millions d'euros en 2016 et 9,2 millions pour l'ensemble du projet ainsi que la Maison du projet d'un million d'euros pour remplacer le projet de brasserie. Il propose d'utiliser un bâtiment existant comme le Lien ou l'Hôtel de Ville plutôt que de construire un nouveau bâtiment.

Il indique que l'équilibre du budget est obtenu grâce à des cessions de terrains et que le montant d'1,3 million d'euros de maintenance augmentera avec les investissements.

Il ajoute que ni la Région, ni l'Etat, ni le Département, ni la MEL qui sont fortement endettés ne pourront cofinancer de nouveaux grands projets.

Il annonce que son groupe votera contre ce budget.

Mme DA CONCEIÇÃO souhaite revenir sur trois points à l'examen de ce BP 2016.

Elle observe que les recettes liées à la solidarité nationale ne semblent pas trop malmenées.

Elle ajoute que les grincheux oublieux de leurs responsabilités d'hier et de leur legs d'un endettement sans précédent de l'Etat qu'il faut aujourd'hui réduire, verront sans doute le verre à moitié vide de la baisse de DGD et que les partisans du verre à moitié plein verront avec satisfaction la majoration de la Dotation de Solidarité Urbaine.

Elle précise que cette majoration de quelque 445 000 € démontre que la politique de solidarité urbaine conduite aujourd'hui en direction de villes comme la nôtre, ainsi qu'il est pudiquement écrit dans le rapport, sait reconnaître les difficultés des villes les plus fragiles et apporter le soutien nécessaire à leur effort de rattrapage.

Sur l'effort fiscal, elle indique que la récente campagne des régionales a été l'occasion d'échanges encore plus actifs avec les Monsois, ce qui lui a permis d'entendre ici et là que d'aucuns distillaient l'idée que la ville « pour ses projets pharaoniques écrasait les braves citoyens monsois sous les impôts ».

Elle ajoute que ce serait risible, si ce n'était pas stupide et que ce serait sans conséquence, si ce n'était pas finalement inquiétant, dans une période ouverte à toutes les démagogies, de jouer ainsi avec l'information la plus implacable et la plus factuelle qui soit :

- un taux d'impôt dont la faiblesse est sans égale,
- et une fiscalité inchangée depuis des décennies.

Elle souligne que cela pourrait déjà être oublié si ce n'était pas méprisant, si ça ne niait pas l'effort, le véritable effort que représente ce résultat car élaborer un budget municipal ne se réduit pas à un acte mécanique froid.

Elle explique que les dépenses de fonctionnement maîtrisées qui ont été présentées, les moyens dégagés pour la poursuite de cette formidable dynamique de transformation de la ville sont en effet le fruit d'un travail où a été pesée, soupesée chaque ligne pour défendre chaque politique pour ne renoncer à rien de ce qui fait la force et la qualité de l'action au quotidien, pour ne trahir en rien les engagements pris.

Elle dénonce le mépris en direction des services municipaux qui participent à cet effort et qu'elle remercie très sincèrement.

Elle ajoute que le budget 2016 est un bon budget, qu'il annonce les services qui seront rendus, la qualité voulue pour les équipements et les projets que l'on pourrait presque considérer comme symbolisés, comme incarnés par l'intitulé des nouveaux postes créés :

- une chargée de mission à la vie associative qui animera la nouvelle Maison des associations et des services,
- un poste pour le renforcement des équipes de la petite enfance pour améliorer l'accueil à la halte-garderie ou pour animer une classe passerelle, pour créer un relais d'assistantes maternelles,
- un chargé de mission GUP et un responsable du service culturel et du fonctionnement de la salle Allende.

Elle note que toutes ces nouvelles personnes, qui seront accueillies cette année disent toutes les ambitions pour Mons en Barœul.

Elle conclut qu'au regard de ces arguments le groupe socialiste votera le budget 2016.

M. BOSSUT répond à M. GARCIA qu'il le rejoint sur le manque de perspective, d'ambition et de vision de la MEL.

Il ajoute à propos des comparaisons de CA à BP que depuis que le budget est voté en février, il existe des incertitudes sur les montants de dotations et de bases et qu'il est préférable de se référer au CA à titre comparatif.

Au sujet des dépenses de fonctionnement, il insiste sur les évolutions suivantes : des variations à la baisse sur les produits d'entretien et la téléphonie mobile par un groupement de commandes à la MEL, l'externalisation des tâches de reprographie et l'internalisation du nettoyage de certaines salles.

M. le Maire ajoute qu'il n'est pas facile pour l'opposition à Mons en Barœul de chercher des arguments qui sont récurrents depuis 8 ans et en particulier la baisse des dotations de l'Etat.

Il ajoute que l'accentuation de la péréquation est une vraie valeur de gauche et regrette qu'elle ne soit pas plus forte.

Il rappelle la faiblesse des taux, l'endettement zéro et la dynamique d'investissement.

Il regrette que M. GARCIA s'attarde parfois sur des points de détail. Il rappelle concernant la création des 3 postes leur l'importance au regard du projet municipal.

Il rappelle à propos des dépenses de personnel que la Ville de Mons en Barœul ne dépense que les 2/3 des charges de personnel des autres villes de la Métropole.

Il rappelle également qu'il s'agit du 15^{ème} budget sans augmentation des impôts locaux qui sont les plus faibles de la Métropole alors que le contexte a fortement changé pour les collectivités locales.

Il regrette que la MEL n'ait pas eu le courage politique de toucher à l'attribution de compensation qui est archaïque, figée depuis 15 ans, injuste et a un effet contraire à la péréquation.

Il répond à propos de la Maison du Projet qu'elle ne coûtera rien à la Ville car financée par la DDU, qu'elle sera conforme à la forme prévue, que le bâtiment sera flexible et accueillera également un espace de Co-working et un espace de convivialité qui pourra peut-être dans 10 ans devenir une brasserie.

Il conclut que l'investissement demeure dynamique et que la commande publique fait vivre les entreprises.

Cette délibération est adoptée avec 29 voix pour ; 3 conseillers municipaux s'étant abstenus : Mme BAUDOIN, M. DECLERCQ, M. MAES et 3 conseillers municipaux ayant voté contre : M. GARCIA, Mme LAVALLEZ et M. TONDEUX.

1/2 - Taux des taxes locales

M. le Maire rappelle qu'il s'agit des taux les plus bas de la Métropole.

M. GARCIA dénonce cette autocélébration sur les taux et indique qu'à La Madeleine la municipalité baisse les taux.

Il ajoute qu'il s'agit de l'héritage de M. WOLF contre qui M. le Maire s'est présenté et note que c'est grâce à M. BORLOO et à la droite que la Ville bénéficie de l'augmentation de la DSU et du Plan de Rénovation Urbaine.

Il conteste le budget sur les dépenses de personnel, le choix de construire la salle Allende pour 9 millions d'euros et la construction de la Maison du Projet pour un million d'euros pour remplacer la brasserie.

M. le Maire lui répond qu'il remercie M. WOLF d'avoir laissé une mairie sans dette mais que cela fait 15 ans et qu'en 15 ans l'héritage aurait facilement pu être dilapidé.

Il note une incohérence dans le choix de l'URM dans le fait de voter les taux mais pas le budget.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

1/3 – Avance de trésorerie à la Mission Locale Métropole Est

Mme DA CONCEIÇÃO explique qu'il s'agit de reconduire l'avance de trésorerie pour la Mission Locale mise en place depuis 2011.

Elle dresse le bilan de l'action de la Mission Locale sur Mons en Barœul et notamment des deux dispositifs mis en place en 2016 : IEJ (Initiative pour l'Emploi des Jeunes) et la Garantie Jeune.

Sur l'activité globale de la Mission Locale en 2015 : 701 jeunes Monsois ont été accompagnés dont 245 pour la 1^{ère} fois.

280 Monsois sont sortis des effectifs de la Mission Locale en ayant trouvé un emploi :

- 20 CDI,
- 25 contrats en alternance,
- 35 contrats d'avenir,
- 200 CDD.

Par ailleurs, 60 jeunes Monsois sont entrés en formation dont 34 sur des formations « Région ».

Au sujet des deux dispositifs mis en place en 2015 :

- le dispositif IEJ est un dispositif Etat/Région (avec des fonds européens) ; les Missions Locales ayant répondu à l'appel à projet Etat.

Son objectif est de permettre un accompagnement renforcé sur 12 mois maximum sur 3 axes : socioprofessionnel, emploi et parrainage.

Un certain nombre d'outils sont à la disposition de conseillers – qui soit dit en passant ont en moyenne deux fois moins de suivis qu'un conseiller traditionnel, d'où l'accompagnement renforcé – tels que :

- des aides alimentaires, à la mobilité, permis de conduire,
- des prestations de redynamisation,
- des séjours de rupture...

Ce dispositif permet également de financer ou de cofinancer des formations courtes.

- 137 Monsois ont pu bénéficier de ce dispositif en 2015,
- un agent de la Mission Locale a été recruté pour l'antenne monsoise (deux en tout pour la Mission Locale Métropole Est).

Elle précise que l'objectif pour 2016 est de faire entrer 500 jeunes dans le dispositif. Si on se base sur la règle des 2/3 – 1/3 on peut imaginer que ce seront plus de 150 Monsois qui en bénéficieront.

Elle tient à ajouter que la volonté de la Mission Locale et de la Ville de Mons en Barœul est d'aller au-delà du 1/3 de Monsois dans la mesure où les besoins de notre ville le nécessitent.

Elle souligne que ce dispositif est la traduction de la volonté du Président de la République de « faire en sorte que les jeunes vivent mieux en 2017 qu'en 2012 ».

Elle indique que pour cela l'Etat a investi 164 millions d'euros en 2015 et investira encore 250 millions en 2016.

Elle décrit le second dispositif mis en place en septembre 2015 : la Garantie Jeune.

Ce dispositif vise à accompagner les jeunes les plus vulnérables. Ceux en voie de marginalisation ou qui risquent d'emprunter cette voie (c'est donc un levier et un outil de prévention qui permet d'agir sans attendre qu'il y ait eu rupture familiale ou isolement du jeune.

Ses objectifs opérationnels sont :

- permettre aux jeunes d'accéder à un emploi et/ou une formation (d'au moins 4 mois),

- travailler les questions d'estime de soi, les bases de la recherche d'emploi, la prise de parole, le partage des expériences et parcours...

Il s'agit concrètement de proposer aux jeunes un accompagnement de 12 mois tout en lui versant une allocation mensuelle de 460 €.

Les jeunes sont reçus par groupe de 15. Le temps de présence des jeunes est de 35h/semaine.

Cette présence est une condition au versement de l'allocation.

Durant l'accueil collectif, les jeunes sont reçus par une équipe de 4 conseillers.

Elle note qu'à ce jour, la Mission Locale a fait entrer 54 jeunes dans ce dispositif, dont 21 Monsois et que pour 2016, l'objectif sera de 180 jeunes pour l'ensemble de la Mission Locale.

Elle ajoute que cette responsabilité est partagée avec les deux conseillers municipaux délégués à l'emploi : Loubna AJIAR et Jean-Christophe LAMPE qui n'ont pas pu être présents ce soir.

Elle souligne qu'elle la partage également avec ses collègues élus administrateurs de ces organismes qu'elle remercie pour leur présence aux différents Conseil d'Administration.

M. TONDEUX constate que l'avance de trésorerie est versée depuis 4 ou 5 ans alors qu'il s'agissait d'une mesure au départ transitoire et annonce que son groupe votera contre cette délibération.

Cette délibération est adoptée avec 32 voix pour ; 3 conseillers municipaux ayant voté contre : M. GARCIA, Mme LAVALLEZ et M. TONDEUX.

2/1 – Nouveau Programme de Rénovation Urbaine du « Nouveau Mons » - Accord cadre de maîtrise d'œuvre urbaine – Adhésion au groupement de commande avec la Métropole Européenne de Lille et les bailleurs sociaux

M. le Maire précise que malgré l'érotisme lié au code des marchés publics ainsi qu'aux procédures de rénovation urbaine, il s'agit d'une délibération importante qui va permettre d'affiner ce que nous allons faire en matière de rénovation urbaine, ces dix prochaines années.

Il rappelle qu'il existe un projet stratégique à réactualiser ainsi qu'une vision sur des interventions en matière de logements et sur les équipements publics.

Il ajoute que ces études urbaines seront précisées pendant les 18 mois de transition entre les 2 Programmes de Rénovation Urbaine et que pendant cette période les aménagements de l'avenue-parc Sangnier, la réhabilitation de la tour « Anémones », la construction de la « Pépite » et les autres chantiers en cours ne vont pas s'interrompre.

Il annonce que la Ville sera au rendez-vous et espère que les bailleurs le seront également ainsi que la MEL et la Région et souligne que cette politique a toujours dépassé les clivages.

Il précise que la présentation par les élus de la Métropole au Comité National d'Engagement à Paris a été de qualité mais qu'à un moment il va falloir parler « finances ».

Il espère que le couple CASTELAIN/VERCAMER fera aussi bien que le couple AUBRY/VANDIERENDONCK.

Il rappelle que la Région a investi 110 millions d'euros pendant 10 ans dans l'ANRU 1 et espère que le couple BERTRAND/DELBARRE sera au rendez-vous.

M. GARCIA annonce que son groupe votera pour ce montage administratif.

Il dénonce un côté « politicien » dans les propos de M. le Maire et s'inquiète des situations financières délicates de la MEL et de la Région qui pourront difficilement mettre les mêmes montants dans la rénovation urbaine face à d'autres priorités comme le transport.

Il rappelle que la rénovation urbaine est une priorité née en 2002/2003 avec M. BORLOO et qu'à la MEL elle fait l'objet d'un consensus.

Il estime que les destructions/reconstructions étaient une bonne option à Mons en Barœul mais il se montre plus réservé sur les résultats des réhabilitations.

Il juge que la mixité sociale n'est pas encore suffisante en particulier dans le « Haut de Mons » du côté de « Bourgogne ».

Il insiste sur la nécessité de réserver des parcelles pour l'emploi en particulier pour développer les activités artisanales et favoriser les auto-entrepreneurs qui ont des moyens modérés.

Mme DUBRULLE souligne qu'un nouveau projet redémarre et qu'il faut mobiliser le partenariat avec en particulier les bailleurs.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2/2 – Contrat de ville 2015 – Modalités de versement des soldes de subventions aux associations investies dans le cadre de la Politique de la Ville

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

3/1 – Occupation du domaine public à des fins commerciales – Approbation du montant des droits de place

M. JONCQUEL explique que cette délibération répond à deux objectifs :

- 1^{er} objectif : répondre à une obligation légale : réglementer l'occupation du domaine public. Il s'agit de s'aligner sur les dispositions réglementaires fixées par le code de la propriété publique qui dit que chaque occupant doit pour occuper et utiliser le domaine public disposer d'un titre d'occupation à caractère temporaire, précaire et révocable et que cette occupation doit faire l'objet du paiement d'une redevance,

- 2nd objectif : inciter, permettre, accompagner l'animation des espaces publics de la Ville par la promotion des activités économiques : ici une terrasse d'un café, ou d'un restaurant, là une activité commerciale ambulante telle qu'une friagerie, ou encore des activités commerciales saisonnières.

Il conçoit qu'il peut paraître paradoxal d'inciter à l'animation commerciale des espaces publics et dans le même temps d'instaurer des tarifs pour l'occupation de ce domaine public.

Il ajoute quelques éléments de mise en perspective :

- tout d'abord, c'est une obligation légale. En se mettant dans le cadre réglementaire, la Ville offre un contexte juridique sérieux, précis dans lequel chacun des acteurs peut se retrouver,

- par cette délibération, nous clarifions les règles d'usage liées aux occupations temporaires, et notamment en termes de responsabilité en cas de problèmes et de dysfonctionnement,

- les tarifs restent modiques au regard des capacités de développement que les installations peuvent générer (75 €/an pour une terrasse de 15 m², 50 €/mois pour un véhicule ambulant, pour mémoire, un emplacement de 6 m du marché forain coûte 4,55 €/jour soit 200 € par an pour un marché par semaine),

- et enfin, il est prévu d'exonérer de tout tarif, les activités commerciales rentrant dans le cadre de manifestation d'intérêt général organisées ou autorisées par la Ville.

Il précise que les conditions d'implantation (surface, intégration paysagère, horaires, traitement et limitations des nuisances éventuelles, sécurité) sont définies par un arrêté du Maire.

Il ajoute que cet arrêté a été travaillé par les services municipaux, en partant d'exemples concrets et qu'il s'agit d'un cadre qualitatif, soucieux du respect du cadre de vie, qui permet de garantir un bon usage du domaine public, dans le respect de l'intérêt général.

M. TONDEUX s'étonne des sommes ridicules de certaines redevances et estime qu'il aurait été préférable de mettre à zéro certains droits de place pour éviter des frais de recouvrement.

M. JONCQUEL lui répond que le plus important est l'arrêté municipal qui a un enjeu qualitatif d'encadrement et que sont exonérées de droit de place les activités qui participent à l'intérêt général.

M. le Maire ajoute que le but est de se mettre en conformité et pas de gagner de l'argent ce qui explique l'établissement de tarifs symboliques.

Cette délibération est adoptée avec 32 voix pour ; 3 conseillers municipaux ayant voté contre : M. GARCIA, Mme LAVALLEZ et M. TONDEUX.

3/2 – Restructuration galerie commerciale « Europe » - Acquisition du lot de commerce n° 600

M. JONCQUEL indique que cette acquisition s'inscrit dans le cadre de la stratégie économique municipale orientée vers le développement de la galerie de la résidence Europe et l'appui aux commerces de proximité.

Il ajoute qu'autour de « l'Esplanade de l'Europe », ce rez-de-chaussée de la résidence de l'Europe participe avec ses locaux d'activités, de services et de commerce à la constitution d'un centre-ville, en complément des équipements existants et futurs, des espaces publics requalifiés et des opérations de diversification de logements.

Il souligne que le PRU, en cours de terminaison, a permis de créer les conditions plus favorables à l'exercice des activités économiques par un cadre de vie et des espaces publics attractifs, des locaux d'activités reconfigurés et plus accessibles et des boucles commerciales améliorées de part et d'autre de la galerie.

Il ajoute que les différentes cellules Ville sont en cours de commercialisation avec pour objectif une occupation complète pour mi 2016 et que le marché du jeudi va s'implanter sur la place de l'Europe et la première partie de l'Esplanade (jusqu'au premier traversant) le 17 mars prochain.

Il note qu'à ce jour, il existe encore des enjeux de revitalisation commerciale sur la partie ouest de la galerie et tout particulièrement sur le côté sud, orienté vers Lyautey.

Il précise que l'acquisition de la cellule n° 600, objet de la présente délibération, permettra à la Ville d'amplifier la démarche de redynamisation économique dans ce secteur de la galerie :

- amplifier par une maîtrise foncière : en effet, il n'a pas échappé que le montant était faible (25 000 € pour 60 m²) et que ceci pouvait laisser augurer, si la Ville n'achetait pas, le risque d'avoir une activité peu qualifiante dans ce secteur déjà fragile,

- amplifier par une occupation économique : à court terme, cette cellule permettra l'accueil d'une couveuse commerciale, mise en œuvre par la BGE (dans le cadre du contrat de ville). Il s'agira pour la BGE d'accompagner la création d'activités commerciales dans un local mis à disposition d'un créateur le temps de la consolidation du projet, avant le cas échéant son transfert vers un local privé.

Il conclut que parallèlement à ces démarches d'aménagement et de restructuration commerciale, la Ville souhaite également travailler en partenariat avec la copropriété et les commerçants sur deux démarches : la maîtrise des charges de copropriété et la charte du rez-de-chaussée de l'Europe.

Il ajoute qu'en la matière, il est important que cette charte qui régit à l'échelle de la copropriété les conditions d'usage du rez-de-chaussée (enseignes, signalétiques, vitrine, usages) soit mise à jour, bien partagée et bien appliquée.

Mme LAVALLEZ reconnaît qu'il y avait une faiblesse du côté de Lyautey et qu'il était important de revaloriser les cellules à l'abandon et de les rendre attractives.

Elle s'étonne toutefois qu'on ait autorisé des travaux dans l'ancienne cellule vitrée Hélène FLORE qui ne ressemble plus aujourd'hui à une cellule commerciale.

M. JONCQUEL lui répond qu'il s'agissait d'une simple déclaration de travaux mais que les travaux réalisés ne sont pas conformes à la déclaration. Il ajoute qu'une demande d'interruption de travaux a été envoyée mais qu'elle est restée sans réponse.

Il insiste sur les démarches moins visibles entreprises pour faire vivre les espaces et en particulier la démarche au long court pour faire baisser les charges au sein de la copropriété et pour réactiver la charte de bon usage du rez-de-chaussée de l'Europe.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

3/3 – Programme de Rénovation Urbaine du « Nouveau Mons » - Opération « Milliez » - Classement d'une parcelle en nature d'espace vert et de l'éclairage dans le domaine public de la Ville

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

5/1 – Modification du tableau des effectifs municipaux au 1^{er} mars 2016

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

8/1 – Attribution des subventions annuelles aux associations culturelles, éducatives et caritatives

M. BLOUME indique que le budget aux associations n'est pas une variable d'ajustement.

Il ajoute que tous les ans avec les services est fait cet exercice complexe et que le milieu associatif est comme un écosystème avec des associations qui disparaissent et d'autres qui naissent comme l'APECS, le JAM, l'association Mieux Vivre Ensemble ou l'association du Scrabble Duplicate.

Il ajoute que les subventions aux associations représentent un budget de 475 000 € mais que le plus gros coup de pouce cette année, ce sont les locaux de la Maison des Associations et des Services et le recrutement d'une chargée de mission.

Mme LAVALLEZ juge important de soutenir les associations mais regrette qu'une association monsoise de théâtre amateur ait dû présenter son 1^{er} festival à la salle Agora de Santes et espère qu'elle pourra à l'avenir se produire dans la salle Allende.

Cette délibération est adoptée avec 28 voix pour (M. LEDÉ, M. TOUTIN, Mme DUPONT, M. GÉRY, Mme CHATTELEE, Mme ALBA, M. POURCEL ne prennent pas part au vote).

8/2 – Attribution des subventions annuelles aux associations sportives

Mme MEHALIA annonce que le monde associatif sportif se porte bien et que la commission extramunicipale des sports a rassemblé les 2/3 des Présidents d'associations.

Elle rappelle quelques chiffres avec 30 associations sportives, 4 730 licenciés, 9 associations qui bénéficient du monitorat technique.

Elle ajoute que les associations sportives s'impliquent dans les manifestations comme la « Faites du Sport » ou le « Téléthon ».

Elle remercie les Présidents des associations et le service Sports/Jeunesse/Vie associative.

Mme LAVALLEZ se réjouit de la création d'une section féminine au FC MONS qu'elle souhaite mettre à l'honneur.

Elle demande si les mains courantes du stade PELTIER ne peuvent pas être rénovées avec les subventions que la Fédération accorde aux collectivités dans le cadre de l'Euro.

Mme MEHALIA lui répond que seules les villes qui accueillent l'Euro bénéficient de ces subventions.

Cette délibération est adoptée avec 31 voix pour (Mme ALBA, Mme DA CONCEIÇÃO, M. LEBON ne prennent pas part au vote).

8/3 – Réseau des piscines – Fonds de concours

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

13/1 – Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) pour les compétences aménagement numérique, aires de stationnement et cheminements doux

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

13/2 – Présentation des rapports annuels 2014 de la Métropole Européenne de Lille

Pas de vote.

13/3 – Présentation du rapport annuel de la Métropole Européenne de Lille sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement et de l'eau potable – Exercice 2014

M. TONDEUX regrette que la gestion de l'eau ne soit pas repassée en régie au 1^{er} janvier 2016 car il estime que l'eau n'est pas une denrée commerciale.

M. le Maire lui répond que seule la distribution a été concédée mais que la production est restée en régie.

Pas de vote.

13/4 – Présentation du rapport annuel concernant le prix et la qualité du service public de l'élimination des déchets ménagers – Exercice 2014

Pas de vote.

13/5 – Recensement des marchés publics 2015

Pas de vote.